RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

2026FOUR000004

Achat d'une imprimante 3D de type PBF-LB (Fusion de lit de poudre-par faisceau laser) pour poudres métalliques et céramiques sous atmosphère contrôlée

---

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 12 janvier 2027 à 12:00 (heure française)

Toulouse INP
6 allée Emile Monso
BP 34038
31029 TOULOUSE CEDEX 4

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 4
2.4 – Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire 4
2.5 - Développement durable 4
3 - Conditions relatives au contrat 4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
4 - Contenu du dossier de consultation 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 5
5.1 - Documents à produire 5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 8
7 - Examen des candidatures et des offres 8
7.1 - Sélection des candidatures 8
7.2 - Attribution des marchés 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 10
8 - Renseignements complémentaires 11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
8.2 - Procédures de recours 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Achat d'une imprimante 3D de type PBF-LB (Fusion de lit de poudre-par faisceau laser) pour poudres métalliques et céramiques sous atmosphère contrôlée

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le marché est décomposé comme suit :

Tranche ferme (prend effet lors de la notification du contrat)	**Offre de base :** Achat d'une imprimante 3D de type PBF-LB (Fusion de lit de poudre-par faisceau laser) pour poudres métalliques et céramiques sous atmosphère contrôlée
Tranche optionnelle 1 (sera affermie par décision expresse du maitre d'ouvrage)	Déménagement sur un autre site qui inclut le démontage, le transport, la réinstallation, la mise en service et la requalification de l'équipement : Déménagement de l'imprimante 3D de « Toulouse INP Bâtiment E, 6 allée Emile Monso, BP 34038, 31029 Toulouse Cedex 4 » vers un autre site « Technocampus Hydrogène Occitanie, 135 voie Royale, 31270 Cugnaux » dans le département de Haute-Garonne (31)
Tranche optionnelle 2 (sera affermie par décision expresse du maitre d'ouvrage)	Une licence supplémentaire
Tranche optionnelle 3 (sera affermie par décision expresse du maitre d'ouvrage)	Un plateau supplémentaire
Tranche optionnelle 4 (sera affermie par décision expresse du maitre d'ouvrage)	Un filtre supplémentaire

Le titulaire du marché public sera informé au minimum 15 jours calendaires avant la prise d'effet de la décision d'affermissement.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
42991200	MACHINES 3D (IMPRIMANTES et SCANERS 3D,…) ET ACCESSOIRES

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire

PSE (Obligatoire)	Une extension de garantie à 2 ans après 2 ans de garantie obligatoire

Le pouvoir adjudicateur décidera de retenir ou non la PSE lors de l’attribution du marché public.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d’exécution des prestations est fixé au CCP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le Cadre de réponse technique (CRT)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Il est disponible en téléchargement sur le profil acheteur (http://www.marches-publics.gouv.fr)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ; toutefois le pouvoir adjudicateur accepte les mémoires techniques, et toute autre pièce présentant un aspect technique, rédigés en langue anglaise. Les offres doivent être exprimées en EURO.

L'acte d'engagement sera obligatoirement rédigé en langue française.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, présentées en deux sous-dossiers :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique (1er sous-dossier) :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (ou compléter en ce sens le DC1 ou DUME)	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
DC1 - Lettre de candidature	Non
DC2 - Déclaration du candidat	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ces données peuvent être fournies en complétant le DC2).	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique	Non
Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé), avec les attestations des destinataires concernés ou déclaration du candidat	Non
Liste des références de matériels équivalents (accessoires, logiciels, licences, plateaux et équipements auxiliaires compris dans la fourniture) installés en Europe et aux États-Unis, notamment au sein de laboratoires de recherche académiques. Pour chaque référence présentée, le candidat devra préciser les caractéristiques du matériel concerné et justifier son équivalence avec l'équipement objet du présent marché, au regard de ses fonctionnalités, de ses performances et de ses capacités techniques.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr , soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il

dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Pièces de l'offre (2ème sous-dossier) :

NB : La personne physique future signataire de l'acte d'engagement doit être identifiée en son article "2 - Identification du co-contractant" dans l'acte d'engagement.

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) et son sous-détail de prix	Non
Le Cadre de réponse technique (CRT) : **Document à compléter par le candidat et à joindre à son offre.**	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose de mettre en œuvre pour l'exécution du contrat, de la livraison, à l'installation, puis à la formation. Les performances proposées devront être décrites dans le mémoire technique et appuyées par la documentation du fabricant.	Non
Les fiches techniques correspondant aux équipements proposés par le candidat : • la documentation technique du fabricant et les caractéristiques détaillées de l'équipement livré ; • les dimensions, masses, charges aux appuis et dégagements nécessaires à l'installation et à la maintenance ; • les caractéristiques électriques ainsi que les besoins en gaz, en air comprimé et en ventilation ; • les certificats et documents de conformité réglementaire applicables, notamment ceux relatifs au marquage CE ; • la liste des accessoires, logiciels, licences, plateaux et équipements auxiliaires compris dans la fourniture ; • les notices d'utilisation, de sécurité, de nettoyage et de maintenance ; • les procédures de changement de matériau et de gestion des poudres ; • les conditions de garantie et les coordonnées du service d'assistance technique. Toulouse INP pourra demander toute précision ou tout justificatif complémentaire nécessaire à la vérification de la conformité de la fourniture.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. A ce titre pourra être demandé au candidat retenu la transmission de l'acte d'engagement signé en version papier. Le marché pourra toutefois être signé électroniquement.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission, par dépôt ou par courrier, d'un pli en support papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'analyser la candidature du seul candidat arrivé en tête à l'issue du classement des offres.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seule une offre irrégulière pourra être régularisée. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des scenarios (offre de base + les tranches optionnelles et/ou PSE) :

Critères	Pondération
1-Coût global d'acquisition	**30.0 %**
2-Valeur technique	**50.0 %**
2.1 : Plus-value technique proposée par le candidat par rapport aux exigences minimales sur la partie 1.3.1 Matériaux et ouverture aux poudres.	10 %
2.2 : Plus-value technique proposée par le candidat par rapport aux exigences minimales sur la partie de 1.3.3 - Source laser, système optique et défocalisation	10%
2.3 : Plus-value technique proposée par le candidat par rapport aux exigences minimales sur la partie de 1.3.4 - Balayage et exposition	5%
2.4 : Plus-value technique proposée par le candidat par rapport aux exigences minimales sur la partie de 1.3.5 - Mise en couche et compactage	7%
2.5 : Plus-value technique proposée par le candidat par rapport aux exigences minimales sur la partie de 1.3.6 - Poudres et changement de matériau	3%
2.6 : Plus-value technique proposée par le candidat par rapport aux exigences minimales sur la partie de 1.3.7 - Atmosphère de fabrication	5%
2.7 : Plus-value technique relative aux performances d'acquisition, à la précision de l'horodatage et aux capacités de stockage, de sauvegarde et de récupération des données, au-delà des exigences minimales du CCP.	5%
2.8 : Plus-value technique apportée par le candidat au regard des exigences minimales définies dans le CCP, concernant les capacités d'installation et d'utilisation simultanée du logiciel. Évaluation portant sur : • le nombre de postes informatiques pouvant recevoir une installation du logiciel ; • le nombre d'utilisateurs pouvant accéder simultanément au logiciel ; • la souplesse des conditions d'installation et d'utilisation (possibilité de transfert de licence, installation sur plusieurs postes, gestion des accès, etc.).	3%
2.9 : Capacités d'installation et d'utilisation simultanée du logiciel Évaluation portant sur : • le nombre de postes informatiques pouvant recevoir une installation du logiciel ;	2%

• le nombre d'utilisateurs pouvant accéder simultanément au logiciel ; • la souplesse des conditions d'installation et d'utilisation (possibilité de transfert de licence, installation sur plusieurs postes, gestion des accès, etc.).	
3-Planning : Pertinence de l'organisation de la prestation (Livraison, installation, mise en service, formation des utilisateurs)	**5%**
4- Garantie et qualité du service après-vente	**5%**
4.1 : Modalités de garantie : durée proposée, contenu (diagnostic, déplacements, pièces, source laser, logiciel et mise à jour, etc)	3%
4.2 : Modalités du SAV : proximité, délais de traitement, délais d'intervention, équipe mobilisée	2%
5- Développement durable : Durabilité et réparabilité des équipements	**10%**
5.1: Disponibilité de pièces détachées sur plusieurs années	4%
5.2 : Engagement du fournisseur sur la durée de vie des composants critiques	2%
5.3 : Consommation énergétique de l'imprimante	2%
5.4 : Consommation en gaz neutre Ar et N2 de l'imprimante en séparant l'etape de mise en place / préparation et l'etape de fabrication	2%

Pour l'offre de base + PSE (Extension de garantie de 2 ans supplémentaires) :

Le jugement de la proposition du candidat relative à l'extension de garantie de deux années supplémentaires sera intégré au critère « Modalités de garantie », qui portera notamment sur la durée proposée et le contenu des prestations couvertes (diagnostic, déplacements, pièces détachées, source laser, logiciels et mises à jour, etc.).

À l'issue de l'analyse et de la notation des offres, le pouvoir adjudicateur établira deux classements distincts des candidats :

- Un premier classement sur la base du montant global de l'offre comprenant la tranche ferme et les quatre tranches optionnelles ;
- Un second classement sur la base du montant global de l'offre comprenant la tranche ferme, les quatre tranches optionnelles et la prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

Ces classements seront établis conformément aux critères et modalités de jugement des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr